

FAITS DIVERS

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé, que la 20e reunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril prochain.

Les journées des mardi 14, mercredi 15 et jeudi 13 avril seront consacrées aux travaux du congrès.

M. le ministre présidera, le samedi 15 avril, la séance générale, dans laquelle seront distribuées des récompenses honorifiques.

Le crime de la rue Labat. Nouvelles arrestations. — Cette après-midi, les trois assassins de Mme Galster ont été interrogés par M. Barthelemy, juge d'instruction.

Grosjean reconnaît être l'individu qui s'est présenté à la Banque d'Angleterre, le 10 mars, pour lui demander si la vieille femme était chez elle; mais il prétend ne pas avoir pris part à l'assassinat.

Jean Joseph, dit Napoléon, et Robert sont également reconnus, malgré les accusations de Grosjean, être étrangers à ce crime; mais leur culpabilité ne fait plus aucun doute.

On nous annonce que les agents de la sûreté viennent de procéder, dans le quartier des Poissonniers, à l'arrestation d'un nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

On vient d'ériger dans l'église de Huguemont, à la mémoire de lord Beaconsfield, un monument, exécuté sur la commande de la reine Victoria. Ce monument a été placé au-dessus du siège qu'occupait habituellement le défunt dans cette église.

Le monument est surmonté d'une statue en plâtre qui porte l'inscription suivante, rédigée par la Reine elle-même :

A la chère et honorée mémoire de Benjamin Earl of Beaconsfield. Ce monument est élevé par son amie et souveraine reconnaissante et affectionnée VICTORIA, R. I.

M. Charles-Auguste Schoegans, ancien rédacteur de feu le Journal de Lyon, feuille hebdomadaire, a été nommé directeur de la commune de Lyon, le 1er mars.

D'après les feuilles radicales, les amis de la Commune et ceux qui les soutiennent se proposent de célébrer, dans cette année, le lugubre anniversaire du 18 mars.

Il y aura une grande manifestation publique avec drapeaux rouges, dans le 12e arrondissement, et plusieurs banquets dans lesquels on célébrera les vertus des assassins et des incendiaires de l'insurrection de 1871.

On annonce que M. Weiss reprendra prochainement sa plume de journaliste. On assure qu'il va collaborer au Figaro comme il le faisait avant d'être nommé directeur aux affaires étrangères.

M. Vel-Durand préfet du Morbihan, nommé par décret du 28 février, secrétaire général de la préfecture de la Seine, a voulu quitter ce département sans accomplir une fois encore la haine toute républicaine dont il honore l'enseignement congréganiste.

Dans la commune de Fereil, canton de la Rochelle, le regrette général de Lauriston avait fondé, il y a quelques années, une école de filles qu'il avait placée sous la direction des filles du Saint-Esprit. Quarante-huit heures après les funérailles du général de Lauriston, le préfet de Fereil recevait l'ordre de faire fermer l'école. Le préfet invoquait par M. le préfet du Morbihan pour justifier cette mesure dont les véritables motifs n'échappent à personne, était l'exécution d'une formalité prescrite par l'article 27 de la loi de 1850, inexactement énoncée à l'art. 27.

Comme vous le savez, cet article impose l'obligation d'une déclaration préalable à la mairie par l'instituteur ou l'institutrice qui veut ouvrir une école libre. M. le préfet de Fereil, nommé directeur de l'école de Fereil, après la mort de la sœur Saint-Agnès, avait cru que cette formalité était imposée seulement pour l'ouverture d'une école nouvelle, et non pour l'ouverture d'une école existante. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable. M. le préfet de Fereil, par conséquent, n'avait pas besoin de cette déclaration préalable.

lazaristes. — 2 oblats de Marie Immaculée, — 1 de la congrégation de Saint-François de Sales, d'Anney, — 1 salésien, — 1 de la congrégation de Saint-Esprit, — 1 missionnaire d'Alger, — 1 dominicain, — 1 réformateur, — 1 des Missions étrangères de Bruxelles.

Un d'entre eux est mort dans la 100e année de son âge et la 42e année de son ordination sacerdotale. M. Murphy, Irlandais, missionnaire dans les Etats-Unis.

Encore un crime à Paris. Hier après-midi, à 2 heures, deux individus se sont introduits au n. 2 de la rue Brongniart, à Paris.

Après avoir complètement pillé trois chambres de bonnes, situées au sixième étage, en ouvrant les portes à l'aide de clés dérobées, ils allèrent se retirer en emportant le butin de leur vol, quand un domestique de chez M. de Maurel, chomancier, qui habite un cabinet dans cette maison, les trouva chez elle.

Les deux malfaiteurs se jetèrent sur le malheureux fille et l'étouffèrent à l'étouffée, après lui avoir donné des violents coups de poing sur la bouche, qui lui brisèrent une partie de la mâchoire supérieure.

Sans les cris qu'elle jeta et qui furent entendus, malheureux aurait succombé sous les coups de ses assassins.

Les deux criminels lâchèrent leur victime et s'enfuirent en emportant 70 francs, un paquet d'effets et deux montres en or.

Un seul, en s'enfuyant, a pu être arrêté dans la rue Montmartre; l'autre a disparu dans la direction de la place de la Bourse, avec le paquet d'effets.

Ce sont encore deux jeunes gens de 19 à 20 ans, paraissant appartenir à la catégorie des vagabonds, qui hantent le faubourg Montmartre.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

Le tribunal a condamné à 10 jours de prison et à 5 francs d'amende, le nommé Lallemand, qui serait le quatrième complice du crime de la rue Labat.

affaires étrangères prendrait dans la question Boyssot. Le langage de M. de Freycinet n'aurait pas satisfait ceux des représentants des puissances qui nous portent de l'intérêt.

On prête à un certain nombre de députés bouillonnants l'intention d'appuyer très énergiquement le projet d'une élévation du traitement des députés.

En traitant à la tribune M. Steeg de servent des privilèges, M. de Freycinet a employé une expression sans doute un peu vive, mais ce qui est certain, c'est que M. Steeg, après avoir été pasteur de l'église réformée, a dû adopter les idées très avancées de M. Colai, et a fini par quitter le ministère évangélique en s'en allant dans ce parti libéral protestant qui n'a plus aucun caractère religieux.

L'effet du vote de la proposition relative au libre parcours est reconnu généralement comme déplorable. Plusieurs députés sont d'avis que, si l'on veut faire quelque chose, il vaudrait mieux augmenter l'indemnité accordée aux sénateurs et aux députés, 115 francs par jour, au lieu de 100 francs, et s'en tenir à ce chiffre.

Le ministre des finances et entendu en ce moment par la commission de la loi municipale, pour donner son avis sur l'amendement Alcot relatif aux impôts.

On sait qu'un projet de l'adjonction des plus imposés, dont un projet du gouvernement demandait la suppression, M. Alcot a demandé que, comme garantie de la bonne gestion des finances communales, la loi des finances fixât chaque année le maximum des centimes additionnels que les conseils municipaux pourraient voter.

M. Léon Say n'accepte pas cet amendement, parce que, pour prévoir toutes les éventualités, on serait obligé de modifier le nombre de centimes additionnels possible. De plus, la garantie deviendrait absolument illusoire.

M. Léon Say incline à demander l'intervention du conseil d'Etat pour tous les cas où les impôts extraordinaires sur les communes sont actuellement autorisés par le conseil d'Etat.

Le conseil d'Etat, le 8 heures 20. M. René Goblet, ministre de l'intérieur, déposera samedi, sur le bureau du Sénat, le projet de loi relatif à la nomination des maires récemment voté par la chambre des députés.

La commission supérieure des victimes du 2-decembre s'est réunie, ce matin à neuf heures, dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. René Goblet, ministre de l'intérieur.

Les travaux préparatoires sont terminés; l'examen des dossiers est poussé avec une grande activité; quelques rapports ont été présentés par certains membres de la commission.

La République française combat avec persévérance des grandes commissions parlementaires. Collision de deux trains à Marseille.

Une collision a eu lieu hier entre deux trains de voyageurs dans la gare de Marseille. Quelques personnes ont été légèrement blessées ou contusionnées.

L'idée française au Canada. Québec, 8 mars. Le 24 juin prochain doit avoir lieu à Québec la fête nationale de la France.

La France et les discours du général Skobeleff. Vienne, 8 mars. La Correspondance politique publie une lettre de Berlin, où il est dit que le général Skobeleff, au lieu de se rendre en France, se rendra en Espagne.

Petites nouvelles. On dit que la nomination de M. Andrieux rencontra certaines difficultés. Le député du Rhône, tout en étant ambassadeur à Madrid, conserverait son mandat de député.

Une nouvelle insurrection en Perse. Londres, 8 mars. Le Central News publie un télégramme de Saint-Petersbourg annonçant que le gouvernement persan fait évacuer des fortifications et augmente le nombre des troupes dans la province de Binaq, parce qu'on s'attend à une nouvelle insurrection des peuples du Kurdistan.

Produits divers. Anvers, 8 mars. Pétrole tendance baissée. Disp. 18 0/0; court 18 0/0; avril 18 1/4; mai 18 1/2; juin 18 1/2; juillet 18 1/2; août 18 1/2; septembre 18 1/2; octobre 18 1/2; novembre 18 1/2; décembre 18 1/2.

Par ordre du ministre de l'instruction publique, on va former dans tous les arrondissements de Paris, l'organisation des bataillons scolaires, de manière à ce qu'ils soient armés et équipés pour la fête nationale du 14 juillet.

Différents journaux français qui parlaient de l'incident Skobeleff ont été saisis à la frontière allemande.

Les obsèques de M. le marquis de Doullé ont été célébrées à Paris, le 7 mars, à l'église de Saint-Augustin, en présence d'une grande affluence.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu l'enterrement de la femme Renoux, assassinée, rue Mercier.

Une dépêche de Copenhague, adressée à l'empereur de Russie, annonce que le duc Frédéric de Glücksbourg, oncle de la princesse de Galles, est dangereusement malade, par suite d'un abcès dans la cuisse. On craint que l'amputation ne devienne nécessaire.

M. Tissot est parti pour la France. M. Lanza, ancien président du conseil italien actuellement à Rome, est tombé très gravement malade.

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui: Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et conférant la médaille militaire (ministère de la guerre).

Décret autorisant un courtier interprète et conducteur de navire à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) à interpréter les langues italienne et espagnole.

Décret nommant un agent de change au Havre (Seine-Inférieure).

Tableaux d'avancement concernant l'arme de la cavalerie. Liste de sortie des sous-officiers élèves-officiers à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent, et liste des sous-officiers admis à la dite école, à la suite du concours de 1882.

DERNIERE HEURE (Service télégraphique particulier) Conseil des Ministres. Paris, 9 mars, soir.

Les ministres réunis en conseil ce matin ont approuvé le projet de M. Ferry relatif à la vente partielle des diamants de la Couronne, dont le produit formera une caisse destinée aux achats pour les musées.

Il est examiné un projet de loi concernant le rboisement des montagnes, lequel sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre par le ministre de l'agriculture.

Le conseil s'est occupé aussi de l'interpellation de M. de Lanessan sur l'interpellation de l'armée dans les grèves du Gard, de l'emploi des contributions perçues en Tunisie, et de quelques autres affaires de commerce.

Le traité de commerce franco-canadien. Londres, 9 mars, soir. M. Galt, le représentant diplomatique du Canada à Londres, est parti à Paris afin de renouer, par l'intermédiaire de Lord Lyons, les négociations pour le traité de commerce franco-canadien.

attentats agraires auraient eu en Irlande, les suspects seraient remis en liberté.

On a l'écoué avec grande attention. Quel dommage qu'il n'ait pas songé plus tôt à aller exhorter ainsi les Irlandais, au lieu de les abandonner à l'influence de la rhétorique des agitateurs.

Affaires d'Egypte. Paris, 7 mars. Des nouvelles reçues d'Egypte ont causé, dit-on, un certain émoi au ministère des affaires étrangères en France. On croit que la situation en Egypte n'est pas aussi grave qu'on le dit.

Les armements de la Turquie. On télégraphie de Londres, 8 mars, à l'Agence Havas: On mande de Constantinople au Standard: Le sultan a donné l'ordre à Hobar-Pacha de passer à la tête de la flotte dans de bonnes conditions, pour parer à toute éventualité de guerre.

Le frère du Sultan à Berlin. Suivant le Tagblatt, Mahmud-Pacha, beau-frère et adjutant du Sultan, se rendrait prochainement par Vienne à Berlin, pour une soixantaine de jours de consultation médicale.

Les affaires ecclésiastiques en Allemagne. Berlin, 8 mars. La commission chargée d'examiner le projet de loi politico-ecclésiastique a adopté presque sans changement les propositions des conservateurs concernant les premiers articles, et a rejeté l'ensemble du projet.

Les troubles en Autriche. Vienne, 8 mars. Hier, M. Evans, correspondant du Manchester Guardian, a été arrêté à Gravosa (Dalmatie); il est accusé d'entretenir des relations avec les insurgés.

On mande de Saint-Petersbourg au Times: La sentence qui a été rendue contre ces militaires sera lue dans sa forme définitive le 10. Comme il est le jour de naissance du czar, par la clemence impériale, la sentence est modifiée.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

On mande de Saint-Petersbourg au Tagblatt de Vienne que l'on a découvert parmi les bois destinés à chauffer le train impérial, des bûches croisées et pleines de dynamite.

La Banque d'Angleterre. Londres, 9 mars, soir. La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 4 0/0.

CHAMBRE DES DEPUTES (Service télégraphique particulier) Séance du 9 mars 1882. Présidence de M. Duissou.

BRITS DE COULEURS. Les Couleurs sont animés. On commente l'attitude du gouvernement dans la discussion concordataire, sur le ferme désir de maintenir le traité existant.

On paraît se passionner peu pour l'interpellation de M. de Lanessan, sur les grèves du Gard, qui se sont apaisées depuis ce matin.

Le ministre des finances s'est occupé d'un projet de dégrèvement du café.

Le ministre a pu apprécier que M. Magnin a vainement tenté de mettre un terme à la contrebande effrénée qui se fait sur nos frontières, et qui, dans certains départements, fournit presque complètement à la consommation.

LA SEANCE. La séance est ouverte à 2 heures. VALIDATION. L'élection de M. Cornudet à Aubusson est validée.

LES EMPLOYES DES CHEMINS DE FER. M. Brisseuil adresse, à M. Varray, ministre des travaux publics, une question sur la situation faite aux employés de chemins de fer de l'Etat, pour les retraites.

M. Varray répond que la situation des employés de chemins de fer de l'Etat est inférieure à celle des employés des grandes compagnies. Cette question sera étudiée.

M. Brisseuil remercie le ministre de sa déclaration.

LES GREVES DU GARD. M. de Lanessan adresse au Gouvernement une interpellation sur l'intervention de l'armée dans les grèves du Gard.

L'orateur dit que le Gouvernement ne doit jamais exercer une action préventive contre des citoyens usant de leur droit. Il doit se borner à intervenir quand il y a lieu.

L'intervention des troupes, toujours favorable aux patrons, est présentée à Besseges au moment où la Compagnie avait promis des concessions à l'orateur et ses amis, alors sur les lieux de la grève.

C'est par les baïonnettes et non par la liberté que vous avez voulu résoudre la question des grèves (très-bien).

Bulletin du Commerce. LES VENTES DE LONDRES. Londres, 8 mars, 6 h. 13 soir. 8347 halles ont été vendues. Les prix n'ont pas changé.

Cotons. Cotons (clôture du marché) — Liverpool, 8 mars. 15,000 balles dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation et 13,000 pour la consommation.

Cotons. Affaires calmes, prix faibles. On a vendu 400 bal. Indes et Géorgie à 57 les 50 kilos.

Produits divers. Anvers, 8 mars. Pétrole tendance baissée. Disp. 18 0/0; court 18 0/0; avril 18 1/4; mai 18 1/2; juin 18 1/2; juillet 18 1/2; août 18 1/2; septembre 18 1/2; octobre 18 1/2; novembre 18 1/2; décembre 18 1/2.

Par ordre du ministre de l'instruction publique, on va former dans tous les arrondissements de Paris, l'organisation des bataillons scolaires, de manière à ce qu'ils soient armés et équipés pour la fête nationale du 14 juillet.

Différents journaux français qui parlaient de l'incident Skobeleff ont été saisis à la frontière allemande.

Les obsèques de M. le marquis de Doullé ont été célébrées à Paris, le 7 mars, à l'église de Saint-Augustin, en présence d'une grande affluence.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu l'enterrement de la femme Renoux, assassinée, rue Mercier.</